

CONSEIL MUNICIPAL DE DECAZEVILLE

Compte rendu de la séance du 26 avril 2011 à 18h

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 mars 2011.
- Décisions prises en délégation par le Maire
- Vote des taux d'imposition
- Budgets 2011
- Subventions aux associations
- Contrat Educatif Local : reversement de la dotation
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Foy
- Prise de participation au capital d'une Société Publique Locale
- Admissions en non valeur.
- Marché voirie 2011
- Personnel : approbation et modification du tableau des emplois, création d'emplois saisonniers.
- Mausolée Cabrol : acceptation de la donation.

Présents : Mmes et MM. Jean REUILLES - Joël MAUREL - Brigitte SWOBODA - Jean-Louis CALMETTES - Hélène SOLIS - Laurent TARAYRE - Florence BOCQUET - Michel RIBES - Jean-Paul BOYER - Christian MOURINO - Marcelline-Ruia FRANCES - Daniel BRAVO - Pascal MAZET - Odile TRATAPEL - Odile LAFON - Claude REY - Christian TIEULIE

Procurations : Pierre DELAGNES à Jean REUILLES - Alex MALIRAT à Laurent TARAYRE – Lucette ANDRIEU à Pascal MAZET - Mireille ALMANZA à Hélène SOLIS - Annie GIRVAL à J.P. BOYER - Evelyne PORTERO à Odile LAFON - Patricia REGNIER à Florence BOCQUET - Jacqueline QUERBES à Claude REY - François MARTY à Christian TIEULIE.

Secrétaire de séance : Odile LAFON.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Motion pour la défense de l'éducation prioritaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 10 MARS 2011

Le compte rendu de la séance du 10 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Les membres du conseil ont pris acte des décisions prises par le Maire en délégation.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2011

Monsieur le Maire propose, comme cela avait été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, d'augmenter uniformément les taux des 3 taxes de 1,5 % et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,21 %
- Taxe foncière (bâti) : 28,27 %
- Taxe foncière (non bâti) : 119,92 %

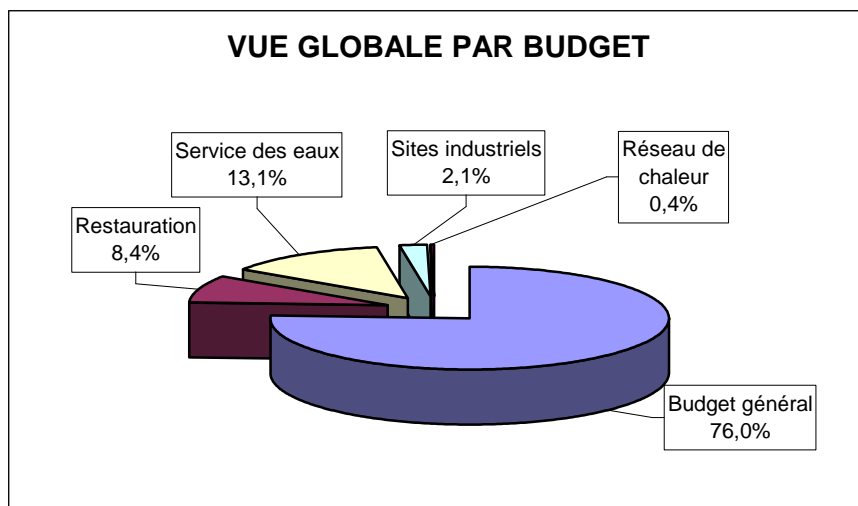
	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	6 456 000	14,21	917398
Taxe foncière (bâti)	6 674 000	28,27	1 886 740
Taxe foncière (non bâti)	17 500	119,92	20 986
TOTAL			2 825 124 €

Pour Monsieur TIEULIE l'Etat ayant augmenté les bases de 2%, cela fait une augmentation totale de 3,5%, et la taxe foncière est beaucoup trop élevée ; pour cela il votera contre.

La proposition de Monsieur le Maire est adoptée par 22 voix POUR et 4 voix CONTRE.

BUDGETS 2011

Madame BOCQUET présente les divers budgets dont la répartition est la suivante :

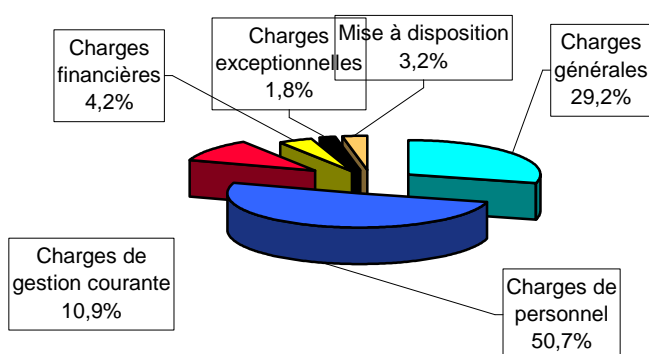


BUDGET GENERAL

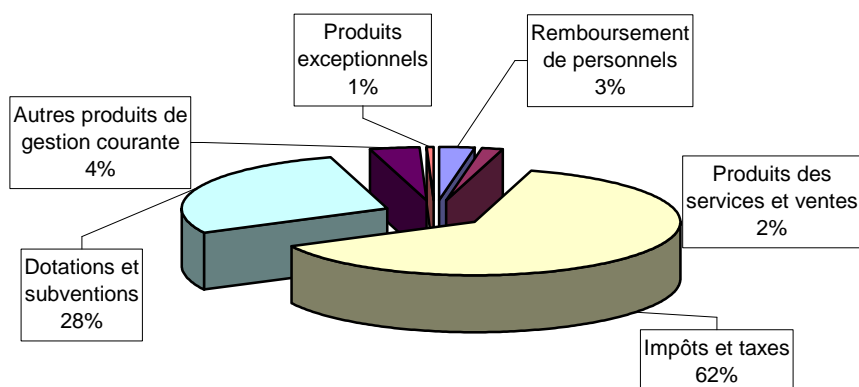
Fonctionnement: s'équilibre à 7 711 535,78 €

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	BUDGET 2010	BUDGET 2011	CHAPITRES	BUDGET 2010	BUDGET 2011
011 Charges générales	1 832 000	1 836 673	013 Remboursement	190 000	200 000
012 Charges de personnel	3 420 700	3 386 000	42 Travaux en régie	50 000	100 000
65 Autres charges	655 300	685 000	70 Produits de services	103 000	129 000
66 Charges financières	266 500	263 000	73 impôts et taxes	4 442 838	4 586 415
67 Charges exceptionnel	65 200	116 000	74 Dotations subventions	2 054 149	2 050 134
42 Amortis provisions	217 131,26	255 000	75 Autres produits	262 000	290 000
Viremt à la sect° d'invest	942 936,54	1 169 863,18	76 Produits financiers	500	40 000
			Affectation autofinancement N-1	297 280,80	315 986,48

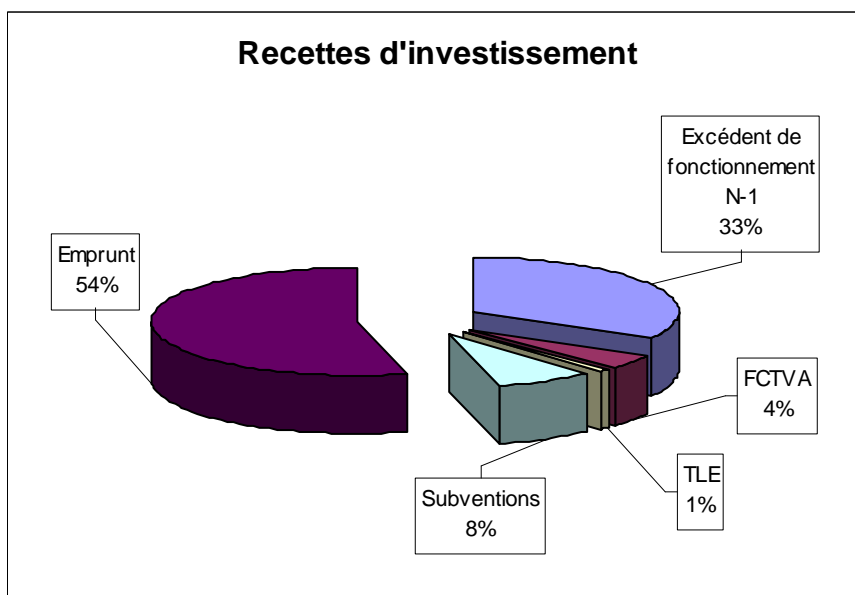
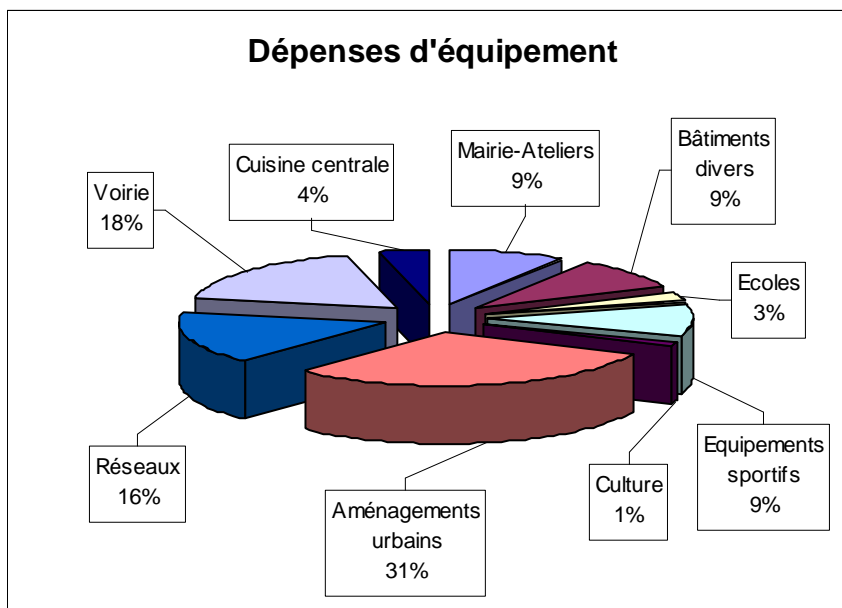
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Investissement : s'équilibre à 4 871 867,55 €



Monsieur TIEULIE remercie Madame BOCQUET pour la présentation de ce budget. Pour lui c'est un petit budget qui traduit de petits moyens. Les choix empêchent de faire le gymnase (les 110 000 € par an de subvention au restaurant municipal auraient permis de payer le gymnase).

Le budget général est adopté par :

- 22 voix POUR
- 4 voix CONTRE

- **BUDGET RESTAURATION**

Madame BOCQUET présente les propositions du budget « restauration » qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 856 627,02 €
- Investissement : 213 632,96 €

Le budget « Restauration » est adopté par :

- 22 voix POUR
- 4 voix CONTRE

- **BUDGET DU SERVICE DES EAUX**

Madame BOCQUET présente les propositions du budget du service des eaux qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 1 331 596,21 €
- Investissement : 1 001 733,17 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

- **BUDGET « SITES INDUSTRIELS »**

Madame BOCQUET présente les propositions du budget « Sites Industriels » qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 212 056,60 €
- Investissement : 72 173,49 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

- **BUDGET « RESEAU DE CHALEUR »**

Madame BOCQUET présente les propositions du budget « Réseau de chaleur » qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 39 950,54 €
- Investissement : 86 450,54 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui finalisent le partenariat entre la commune et les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 20 000 € :

Sous fonction 024 : fêtes et cérémonies

Comité des Fêtes 20 000 €

Sous fonction 025 : aides aux associations

FNACA Comité de Decazeville 50 €
Fédération Nationale des Mutilés FNATH 100 €
1219° Section des Médailles Militaires de Decazeville 50 €

Union Locale C.G.T. 550 €
Union Locale F.O..... 300 €
Union Locale C.F.T.C..... 40 €
Union locale C.F.D.T.....190 €
Union Locale UNSA.....100 €
Couture Loisirs..... 100 €
Ligue des droits de l'Homme 150 €

Sous fonction 04 : relations internationales

Jumelage européen Coazze - Decazeville 500 €
Jumelage européen Utrillas – Decazeville 500 €

Sous fonction 311 : expression musicale, lyrique et chorégraphique

Batterie Fanfare Avenir Decazevillois 750 €

Lyre Decazeilloise.....	7 500 €
Chorale Canto Grelh	75 €
Lo Cruzado.....	100 €

Sous fonction 321 : bibliothèques et médiathèques

Bibliothèque sonore	100 €
---------------------------	-------

Sous fonction 324 : entretien du patrimoine culturel

ASPIBD	800 €
--------------	-------

Sous fonction 33 : actions culturelles

A Ciel Ouvert (- acompte 5 000 €)	30 000 €
Focale 12.....	230 €
Chemin de Roch.....	150 €
Foyer Populaire St Roch	150 €
Memoria Andando	200 €
Mescladis.....	250 €

Sous fonction 41 : sports

Football Club Bassin Aveyron JSBA.....	8 000 €
Rugby Bassin	3 430 €
Sporting Club Decazeillois	15 000 €
Basket Club Bassin Houiller	2 450 €
Ecole de basket.....	1 000 €
Tennis Club / Ecole.....	920 €
Dauphins Decazeillois.....	3 300 €
Guidon Decazeillois	1 000 €
Vélo Passion	300 €
Haltéro Club Decazeillois	1 100 €
Judo Club du Bassin Houiller	1 530 €
Club de tir à l'arc Decazeillois Les Archers	400 €
Amateurs boulistes.....	300 €
Randonneurs du Bassin.....	125 €
Société de Chasse Diane Decazeilloise.....	640 €
AAPPMA Decazeville	300 €
Vital Sport Musculation	1 050 €
La Rapide	300 €
Club de tir.....	500 €
Société de gymnastique l'Alerte	3 350 €
Gym Bassin.....	2 400 €
Jog 12.....	150 €
Club de Fitness	150 €
Volley Club	250 €
Amicale du Roller Hockey.....	500 €
Club féminin de gymnastique d'entretien	200 €

Sous fonction 421 : centre de loisirs

Francais Loisirs Decazeville	900 €
------------------------------------	-------

Sous fonction 422 : autres activités pour les jeunes

2KZ	6 860 €
-----------	---------

Sous fonction 512 : actions de prévention sanitaire

Association des Donneurs de Sang Bénévoles	200 €
Ligue contre le cancer	150 €
Grobobo	150 €
Aide aux animaux du Bassin.....	1 620 €

Sous fonction 523 : actions en faveur des personnes en difficulté

Secours populaire français	400 €
Secours catholique	250 €
Restaurants du cœur	2 710 €
Croix Rouge	300 €
Banque alimentaire	200 €
Vie Libre	100 €

Sous fonction 61 : service en faveur des personnes âgées

Amis du logement Foyer Bellevue.....	100 €
--------------------------------------	-------

Sous fonction 95 : aide au tourisme

Office de tourisme	50 000 €
--------------------------	----------

Sous fonction 113 : Pompiers, incendies, secours

Amicale des sapeurs-pompiers	2 236 €
------------------------------------	---------

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - Année 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser les subventions exceptionnelles suivantes, Monsieur Calmettes précisant qu'il vote contre la subvention à l'association Mine de Jazz 2° rappel :

Union Locale FO – participation chauffage	234 €
Union Locale CFTC - participation chauffage	134 €
Union Locale CGT – participation chauffage	542 €
Lyre decazevillois - participation stage dans la Vienne	2 600 €
Lyre decazevillois - participation stage local à Bouillac	400 €
Foyer Populaire ST Roch - participation festival "Souriez C Théâtre"	300 €
2KZ - participation fête de la musique	1 500 €
Les nuits de Querbes - participation festival	500 €
APE école du Sailhenc - participation classe transplantée	2 000 €
Jog 12 - participation pour la 2°course nature des Découvertes	750 €
Mine de jazz 2°rappel- participation au festival	2 000 €
Vélo passion - participation au Vétathlon	300 €
ECOMARATHON - participation au shell éco marathon	500 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'EAS – ANNEE 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer à l'Equipe d'Action Sociale (E.A.S.) une subvention de fonctionnement de 47 700 €

Celle-ci sera prélevée sur les budgets comme suit :

- Budget général : 41 000 €
- Service des eaux : 1 700 €
- Restauration : 5 000 €

Le versement s'effectuera en 3 acomptes :

- 35 % en avril
- 30 % en juin
- 35 % en novembre

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association la convention qui finalise ce partenariat.

CLAE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX FRANCAS – ANNEE 2011

Une convention a été passée le 22 juillet 2002 avec l'association FRANCAS Loisirs Decazeville pour la gestion et l'organisation du CLAE sur l'ensemble des écoles publiques de la ville. Celle-ci, prévoyait que la commune de Decazeville verserait une contribution annuelle qui serait arrêtée après examen des résultats de l'année précédente et concertation sur le programme budget de l'année considérée.

Par délibération du 13 avril 2010 le conseil municipal avait attribué à l'association, pour l'année 2010, une aide maximum de 98 000 €, 80 000€ étant versé en 2010 et le solde sur présentation du bilan de l'exercice. Le bilan de l'exercice 2010 fait apparaître un besoin de financement total pour l'année de 92 056 €.

Monsieur le Maire propose donc de verser à l'association FRANCAS Loisirs Decazeville une somme de 12 056 € comme solde de la subvention 2010

Après étude du budget prévisionnel 2011 Monsieur le Maire propose d'attribuer, pour 2011, une aide maximum de 107 500 € pour le fonctionnement du CLAE, celle ci étant versée selon les modalités suivantes :

- 22 000 € en avril
- 22 000 € en juin
- 22 000 € en septembre
- 22 000 € en novembre
- le solde en 2012 sur présentation des comptes de l'année 2011

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité **adopte** ces propositions.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL : REVERSEMENT DE LA DOTATION Année scolaire 2010 - 2011

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du contrat éducatif local des actions sont organisées en partenariat avec 2KZ et les FRANCAS.

Pour l'année scolaire 2009/2010, le projet présenté par la Mairie a reçu un avis favorable et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a octroyé une subvention de 2 990 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de reverser cette somme aux associations partenaires comme suit:

- 2KZ : 1 495 €
- FRANCAS : 1 495 €

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE Ste FOY
ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

Pour les établissements d'enseignement privé les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles comparables de l'enseignement public.

Une étude détaillée des dépenses 2010 de l'ensemble des écoles élémentaires publiques a permis d'évaluer, déduction faite des participations de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée (eau...) à 470 € la participation que la commune doit verser à l'école Ste Foy pour chaque enfant domicilié à Decazeville qui fréquente l'école élémentaire Ste Foy pour l'année scolaire 2010/2011. 41 élèves domiciliés à Decazeville fréquentent l'école élémentaire de l'établissement.

Le montant total de la participation s'élève donc à : $470 \text{ €} \times 41 = 19\,270 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 24 voix Pour et 2 abstentions (Mr Bravo ; Mme Rey) adopte cette proposition

PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Monsieur le Maire présente le projet :

Ce projet de SPL (Société Publique Locale), régie par l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est portée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées qui a pour objectif de lui confier le suivi, dans le cadre de mandats d'opérations de construction ou de réhabilitation de son patrimoine, en particulier scolaire (lycées).

Les compétences techniques, juridiques, financières de cet outil peuvent être mises à la disposition d'autres collectivités qui en deviendraient actionnaires, afin de les assister dans la réalisation de projets structurants pour leur territoire, que ce soit en matière de construction d'équipements publics, de traitement de friches, d'aménagement de zones d'habitat ou d'activités, ou de toute autre activité d'intérêt général.

Outre le Conseil Régional, plusieurs autres collectivités locales (communes, groupements de communes), ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour cette structure, qui ne pourra intervenir que pour le compte de ses actionnaires.

Le capital social de la future SPL a été fixé à 230 000 €, le plan d'affaires élaboré et le compte d'exploitation prévisionnel établi pour les années 2011 à 2015.

Notre commune pourrait en tant que de besoin faire appel à cette société pour l'assister dans la réalisation de projets structurants que nous devons développer dans les prochaines années :

- Aménagement centre-ville (rue Cayrade....).

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord à la prise de participation par la collectivité au capital de la SPL à créer dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus et dont le projet de statuts est joint en annexe, et de désigner ses représentants au Conseil d'Administration et Assemblées Générales.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1531-1 et L. 1524-5 ;
- Vu, le Code de Commerce ;

1° - approuve le projet de statuts de la SPL Régionale Midi-Pyrénées qui lui a été soumis ;

2° - souscrit une prise de participation au capital de ladite SPL de 2 300 euros, et inscrit la somme correspondante au budget 2011, compte 261 –Titre de participation -;

3° - désigne M. Jean REUILLES, Maire, comme représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts ;

4° - **désigne** M. Jean REUILLES pour représenter la collectivité au Conseil d'Administration de la SPL Régionale Midi-Pyrénées avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre ;

5° - **désigne** M. Jean REUILLES comme représentant de la collectivité auprès de l'assemblée générale de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

6° - **dote** le Maire, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET « SITES INDUSTRIELS »

Au vu des états fournis par le Trésorier, Monsieur le Maire propose d'admettre en non valeur les sommes qui n'ont pu être recouvrées et qui s'élèvent, pour le budget « Sites Industriels », à :

Loyer 2002.....	13 312,02
Loyer 2003.....	25 708,39
Loyer 2004.....	25 708,39
Loyer 2005.....	25 708,39
Loyer 2006.....	25 708,39
Loyer 2007.....	17 138,96

133 284,54 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'admettre en non valeur les sommes ci-dessus désignées.

MARCHE N° 4 / 2011 : TRAVAUX DE VOIRIE - ANNEE 2011

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée pour les travaux de voirie de l'année 2011, marché à bons de commandes (mini : 100 000 € ; maxi : 400 000 €).

Il propose de passer un marché avec le groupement GREGORY / ROUQUETTE qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse au niveau des prix unitaires

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le marché à bons de commande à passer avec le groupement GREGORY / ROUQUETTE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché.

APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tableau des emplois permanents suivant:

DIRECTION - (1)		ETP: 1	
Directeur	1	TC	

SERVICES ADMINISTRATIFS - (9)		ETP: 9	
Secrétariat			
Attaché Territorial contractuel	1	TC	
Rédacteur	1	TC	
Accueil			
Adjoint administratif 1° classe	1	TC	
Etat civil - Elections -Etrangers - Passeports - CNI			
Rédacteur	2	TC	
Comptabilité			

Adjoint administratif 1° classe	1	TC
Adjoint administratif 2° classe	1	TC

Service du personnel

Rédacteur	1	TC
Adjoint adm principal 1° classe	1	TC

POLICE - (1)	ETP: 1
---------------------	---------------

Brigadier chef Principal	1	TC
--------------------------	---	----

CULTURE - ANIMATION - (8,5)	ETP: 8,5
------------------------------------	-----------------

Bibliothèque

Adjoint du patrimoine Principal 1° classe	1	TC
Adjoint du Patrimoine 1° classe	1	TC

Musée

Attaché de conservat° du patrim contractuel	1	TC
---	---	----

Service culturel

Attaché Territorial	2	TC
Adjoint technique 2° classe	1	50%

Gestion des salles

Technicien contractuel	1	TC
Adjoint technique 1° classe	1	TC

Jeunesse

Adjoint d'animation 2° classe	1	TC
-------------------------------	---	----

SERVICE SOCIAL - (1)	ETP: 1
-----------------------------	---------------

Adjoint administratif 2° classe	1	TC
---------------------------------	---	----

SCOLAIRE - PERISCOLAIRE - (20,5)	ETP: 17,6
---	------------------

ATSEM 1° classe	2	TC
Adjoint technique 1° classe	1	TC
Adjoint technique 2° classe	7,5	TC
	2	30h
	1	33h
	1	28h
	1	27h
	2	25h
	1	20h
	1	17h
	1	14h

GARDIENNAGE BATIMENTS - (2)	ETP: 1,9
------------------------------------	-----------------

Adjoint technique 2° classe	1	TC
	1	32h

SERVICES TECHNIQUES - (9)	ETP: 9
----------------------------------	---------------

Ingénieur Principal	1	TC
Technicien supérieur	4	TC
Agent de maîtrise	1	TC
Adjoint administratif principal 1° classe	1	TC
Adjoint administratif 2° classe	1	TC
Adjoint administratif 1° classe	1	TC

SPORTS – ESPACES VERTS - (9)	ETP: 9
-------------------------------------	---------------

Educateur sportif 1° classe	1	TC
Agent de maîtrise Principal	1	TC
Adjoint technique principal 1° classe	2	TC

Adjoint technique principal 2° classe	2	TC
Adjoint technique 1° classe	1	TC
Adjoint technique 2° classe	2	TC

ATELIERS-(30)		ETP: 29,5	
Agent de maîtrise	3	TC	
Adjoint technique principal 1° classe	9	TC	
Adjoint technique principal 2° classe	8	TC	
Adjoint technique 1° classe	4	TC	
Adjoint technique 2° classe	5	TC	
	1	18h	

SERVICE DES EAUX - (4)		ETP 4	
Agent de maîtrise Principal	1	TC	
Adjoint technique 1° classe	1	TC	
Adjoint technique 2° classe	1	TC	
Adjoint administratif 2° classe	1	TC	

CUISINE CENTRALE (13)		ETP: 13	
Technicien supérieur	1	TC	
Adjoint technique principal 1° classe	1	TC	
Adjoint technique principal 2° classe	3	TC	
Adjoint technique 1° classe	3	TC	
Adjoint technique 2° classe	5	TC	

108

ETP 104,5

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Compte tenu d'un départ à la retraite, sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour modifier le tableau des emplois comme suit :

- Au 1° juillet 2011 : création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services de commune de 2000 à 10 000 habitants.

L'emploi sera pourvu par voie de détachement d'un emploi d'état d'attaché d'administration de l'éducation nationale. L'agent percevra le régime indemnitaire afférent à l'emploi fonctionnel (NBI, prime de responsabilité) et conservera le régime indemnitaire de son grade d'origine, soit 304,23 € brut mensuel.

- Au 1° août 2011 : suppression du poste de directeur

RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal de la Commune Decazeville,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 alinéa 2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour remplacer les titulaires en congé annuel,

Sur le rapport de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- le recrutement direct d'agents non titulaires saisonniers pour une période allant du 30 mai au 15 septembre 2011 inclus.

- Que ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique de 2^o classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures maximum et seront rémunérés au prorata de la durée hebdomadaire de travail effectué à l'indice brut 297
- que les crédits correspondants sont inscrits au budget
- que Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement.

CREATION D EMPLOIS D'AGENT NON TITULAIRE TEMPORAIRE A LA PISCINE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer 3 emplois d'agent non titulaire temporaire à la piscine afin d'assurer les remplacements du maître nageur à compter du 1er juin 2011 et pendant le temps d'ouverture de la piscine. :

- 2 agents assureront les fonctions de maître nageur et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 382
- 1 agent assurera les fonctions de surveillant de baignade et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297 en fonction du temps travaillé

MAUSOLEE CABROL : ACCEPTATION DE LA DONATION

Les 7 héritiers de Madame Marthe COPPENS DE HONSCHOOT, épouse de Gilbert Anatole PELISSIER DE FELICONDE et légataire universelle d'Elie CABROL, ont déclaré par écrit qu'ils faisaient don à la Mairie de DECAZEVILLE de leurs parts en pleine propriété du mausolée Cabrol au cimetière de Miramont sous réserve que la restauration du monument, condition essentielle de la donation, soit faite dans un délai raisonnable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette donation.

MOTION POUR LA DEFENSE DE L'EDUCATION PRIORITAIRE

Le conseil municipal de DECAZEVILLE s'inquiète de l'avenir de l'Education Prioritaire sur le territoire de la communauté de communes du Bassin Decazeville Aubin.

Suite au CDEN du 11 avril 2011 il constate :

- Que le poste de coordonnateur est réduit à un demi poste. Cette fonction est pourtant structurante pour le Réseau de Réussite Scolaire et permet, à travers la communauté de communes, d'avoir une personne identifiée pour mettre en œuvre une politique de soutien aux actions pédagogiques, une politique d'offre culturelle et de réussite éducative en faveur des élèves. En réduisant cette fonction de moitié il sera difficile pour le coordonnateur d'assumer toutes ses missions.
- Que les moyens en faveur des primo-arrivants, des enfants du voyage ou de ceux venant des Dom-Tom sont réduits et s'éloignent du Bassin alors qu'ils sont déjà insuffisants.
- Que le service culturel et éducatif du Bassin est supprimé définitivement, sa suppression faisant suite à celle du poste d'animateur ZEP, l'ouverture culturelle qu'ils permettaient est sacrifiée.
- Que des RASED pourraient être privés de leurs psychologues scolaires alors que les besoins sont criants et que le CMPP de Decazeville ne peut accueillir plus d'enfants.

- Que la dotation horaire attribuée au Collège Paul Ramadier est en forte diminution entraînant une hausse conséquente du nombre d'élèves par classe.

Lorsque la ZEP a été créée dans le Bassin en 1998 le conseil municipal l'a soutenue et a pris ses responsabilités en finançant ses actions à travers la Communauté de Communes.

Le conseil municipal ne comprend donc pas, alors que la précarité et les difficultés scolaires ne cessent d'augmenter sur le territoire, que l'Éducation Nationale supprime des moyens plus que jamais nécessaires à nos enfants.

Le conseil municipal demande donc à l'Inspecteur d'Académie de revenir sur les mesures prises et de continuer une politique d'éducation prioritaire pour le Bassin.

Séance levée à 20 h 15.